

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24.04.03 Convocation du 17.04.2003

Compte rendu affiché le 28 Avril 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Valérie GLATARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Renouvellement de la
Flamme Postale**

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,
Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA,
MM. GONDELAUD, GOSSET, CHRETIN, Mmes DURAND,
PERRIN, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mlle VEYRIER par Mme BOUHEY -
Mme BROSSARD par Mme WYMAN - Mme ZUILLI par Mme GUERIN
Mme DESVIGNES par Mme GLATARD - M. MACHURAT par
M. BELLOT - Mlle MILLET par Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	21
votants	28

Absents représentés :

Absent excusé : M. FERNANDES.

Monsieur l'Adjoint délégué explique à l'assemblée que la commune est invitée à procéder au renouvellement, *pour 2 ans*, de la convention passée avec "La POSTE" pour l'apposition d'une flamme à l'entête de Neuville-sur-Saône sur les plis expédiés depuis le bureau de poste de la Commune. **Il en coûte annuellement 444,18 Euros.**

Il revient sur l'intérêt présenté par ce support qui permet de véhiculer l'image de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget Primitif 2003,
- Considérant l'intérêt présenté par l'apposition d'une flamme à l'entête de la Commune sur les plis expédiés par la Poste depuis le bureau de Neuville-sur-Saône,
- Donne son accord pour procéder au renouvellement de la convention passée avec "La POSTE" pour l'apposition d'une flamme à l'entête de la commune,
- Dit que la convention est signée pour 2 ans, et que le coût de cette prestation est fixé à **444,18 €/an**, somme inscrite au budget communal, à l'article 6261,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 24 Avril 2003

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 15 mai 2003
- de la publication le 16 mai 2003
- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 15 mai 2003